

L'an deux mille vingt-quatre le 7 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'ANGAIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire, Hubert VIGNAU.

Etaient présents : BARBE-BARRAILH Jean-Laurent, HORGUE Nicole, CHARLAIX Bernard, Adjoint ; GINESTET Yoann, GIRARDI Alain, GRACIET Jérôme, GUIPET Marie-Pierre, LARTIGUET Bénédicte et PERTUZE Jean-Sébastien

Etaient absents excusés : BRANDAM Karine, CAMPS-GUIRAN Flavien (a donné procuration à VIGNAU Hubert), COULAT Nadège, LEBOURGEOIS Clément (a donné procuration à CHARLAIX Bernard) et PASSETTE Rachel (a donné procuration à GINESTET Yoann).

BARBE-BARRAILH Jean-Laurent a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire certifie que le nombre de membres en exercice est de 15 et celui des présents est de 10.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024.

Actes transmis au contrôle de légalité le 11 mars 2024.

Examen du PV de la séance du 14 décembre 2023 : adopté à l'unanimité.

Délibération n° 070324 1

Objet : Compte de Gestion 2023

Le Conseil Municipal approuve le Compte de gestion 2023 dont les résultats sont identiques à ceux du Compte administratif de l'exercice 2023, faisant apparaître un résultat de clôture :

- un résultat de clôture en investissement de - 34 831.72 €,
- un résultat de clôture en fonctionnement de + 168 291.92 €.

Délibération n° 070324 2

Objet : Compte administratif 2023

M. le Maire donne le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 ainsi que des restes à réaliser à reporter.

Section d'investissement :

Titres	142 076.04 €
Mandats	176 907.76 €
Résultat	- 34 831.72 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>135 746.72 €</i>
Résultat final	100 915.00 €
Restes à réaliser (recettes)	8 635.00 €
Restes à réaliser (dépenses)	351 933.00 €
Solde des restes à réaliser	- 343 298.00 €

Section de fonctionnement :

Titres	620 396.52 €
Mandats	452 104.60 €
Résultat	168 291.92 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>	<i>100 947.64 €</i>
Résultat final	269 239.56 €

Ceci expliqué, M. le Maire donne la présidence de la réunion à Jean-Laurent BARBE-BARRAILH et quitte la salle des délibérations. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif 2023 tel qu'il lui a été présenté

Délibération n° 070324 3**Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**

Constatant que le Compte administratif 2023 fait apparaître :

- un résultat final en investissement de + 100 915.00 €,
- un résultat final en fonctionnement de + 269 239.56 €.

Considérant le solde des restes à réaliser d'investissement de - 343 298.00 € :
soit un besoin en investissement de - 242 383 € : 100 915.00 € - 343 298.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'affectation suivante :

1- Section de fonctionnement :

Résultat	Affecte à report à nouveau (002)	Affecte à l'investissement (1068)
269 239.56 €	26 856.56 €	242 383 €

2- Section d'investissement :

Résultat	Affecté à l'investissement (001)
100 915.00 €	100 915.00 €

Délibération n° 070324 4**Objet : Agence Postale : Convention 2024-**

La convention de partenariat entre la Commune et La Poste est échue. Dans le cadre du Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste et l'Association des Maires de France et l'Etat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de 9 ans.

Délibération n° 070324 5**Objet : Electrification rurale – Programme Rénovation EP (Département) 2024 –
Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire 22REP143
rue du Pic du Midi**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Territoire d'Energie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de :

Rénovation de l'éclairage public lié à la sécurisation des postes P3 – P6 et P2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Territoire d'Energie 64 de l'exécution des travaux.

Il approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	12 333.74 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 233.37 €
- frais de gestion du TE64	<u>513.91 €</u>
- total	14 081.02 €

Il approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	11 305.93 €
- FCTVA (à récupérer par TE64)	2 225.55 €
- participation de la commune aux travaux sur fonds libres	35.63 €
- participation de la commune aux frais de gestion sur fonds libres	<u>513.91 €</u>
- total	14 081.02 €

Questions diverses :

« Les gestes qui sauvent » :

Suite au succès des deux formations aux « Gestes qui sauvent » ayant eu lieu fin janvier-début février 2024, organisée conjointement entre la Commune et Groupama, une session se met en place à l'attention des élèves du CM le 29 mars 2024, à l'école.

Aménagement d'un verger communal :

La Commission Vie au village s'est interrogée sur l'avenir du terrain communal cadastré B 1578, B 595 et B1577, en impasse rue du Lavoir. L'idée d'aménager un verger communal, afin de créer du lien social autour de la nature, a germé. Des devis ont été demandés pour une cinquantaine d'arbres et arbustes fruitiers, sachant que la plantation sera assurée par des bénévoles du village. Une visite en jardinerie précisera le budget à très court terme (environ 4 000€).

Réfection des abat-sons de l'église :

Lors des travaux de réfection du toit du clocher de l'église et du changement du paratonnerre suite à l'épisode de grêle de juin 2022, les techniciens ont fait part à M. le Maire de la vétusté des abat-sons. Afin de profiter de l'opportunité d'utiliser l'échafaudage en place jusqu'à la fin de ce mois de mars, la réfection de ces derniers se feront sur devis de la société SudCarillons d'un montant de 7 078.25 €HT.

Terrain Benvel :

Lors de la réunion du conseil municipal du 10 octobre 2023, M. le Maire avait indiqué au Conseil qu'il avait pris l'attache de l'EPFL Béarn Pyrénées (dont les missions sont le portage foncier transitoire et l'accompagnement des collectivités dans ce domaine) pour la question du terrain à l'abandon de la famille BENVEL, au sein du lotissement du Gabizos. Une 1ere proposition d'achat du terrain en l'état a été faite à M. Germain BENVEL, offre qu'il a refusée. Une nouvelle proposition vient de lui être faite.

Fait et délibéré à ANGAIS, le 12 mars 2024

Le Maire,



Hubert VIGNAU.



Le Secrétaire de séance,

BARBE-BARRAILH Jean-Laurent.

